

GLENCORE– FONDERIE HORNE

COMPTE RENDU – RENCONTRE RÉGULIÈRE – ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS

26 février 2020

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	26 février 2020		
HEURE	19 h 00 – 22h10		
ENDROIT	Hôtel Albert, Salle Raglan, 84, Avenue Principale, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS	PARTICIPANTS		
	✓ 15 participants		
	FONDERIE HORNE		
	✓ Mme Cindy Caouette, Conseillère en communication et relations avec la communauté ✓ M. Mathieu Boucher, Professionnel en gestion des eaux		
	TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ		
	✓ M. Jacques Grondin, animateur ✓ Mme Caroline Bergeron, Rapporteuse		
OBJECTIFS	<input type="checkbox"/> Présenter le processus d'échantillonnage des sols du quartier Notre-Dame <input type="checkbox"/> Présenter les résultats actuels, selon les données disponibles <input type="checkbox"/> Discuter du plan de diffusion des résultats		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> 1. Mot de bienvenue 2. Approbations de l'ordre du jour et du compte rendu 3. Mise à jour – Points de suivis - Transfert 4. Suivis de la rencontre précédente - Fonderie </td> <td style="vertical-align: top;"> 5. Fonderie Horne / DSP – Présentation échantillonnage des sols 6. Rétroaction sur la rencontre 7. Calendrier – Planification des prochaines rencontres 8. Varia </td> </tr> </table>	1. Mot de bienvenue 2. Approbations de l'ordre du jour et du compte rendu 3. Mise à jour – Points de suivis - Transfert 4. Suivis de la rencontre précédente - Fonderie	5. Fonderie Horne / DSP – Présentation échantillonnage des sols 6. Rétroaction sur la rencontre 7. Calendrier – Planification des prochaines rencontres 8. Varia
1. Mot de bienvenue 2. Approbations de l'ordre du jour et du compte rendu 3. Mise à jour – Points de suivis - Transfert 4. Suivis de la rencontre précédente - Fonderie	5. Fonderie Horne / DSP – Présentation échantillonnage des sols 6. Rétroaction sur la rencontre 7. Calendrier – Planification des prochaines rencontres 8. Varia		

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Le présent compte rendu se veut non-nominatif afin de préserver la liberté de parole des participants. Dans un souci de respect pour les participants, tous les échanges ont été formulés au masculin. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Grondin de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) souhaite la bienvenue à tous les participants (voir Annexe I) et les remercie de s'être déplacés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU COMPTE RENDU

M. Grondin présente l'ordre du jour proposé pour la présente rencontre et invite les participants à faire un tour de table pour se présenter, au bénéfice des nouveaux participants.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
Un participant aimerait qu'un point soit ajouté afin que les intervenants de la Direction de la santé publique (DSP) et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) puissent intervenir sur le sujet.	M. Grondin explique au participant qu'il peut adresser ses questions à ces organismes au cours de la rencontre et que ceux-ci pourront intervenir dans les discussions.
Q & I 2	
Un participant aimerait qu'un point varia soit ajouté à la rencontre.	M. Grondin indique que le point sera ajouté après le calendrier.

L'ordre du jour proposé et bonifié est adopté par les membres. M. Grondin explique ensuite aux membres que les modifications proposées au compte rendu de la dernière rencontre ont été intégrées. Les participants se questionnent sur un des commentaires qui n'aurait pas été intégré. M. Grondin explique que les commentaires déplacés de la part de quiconque ne figureront pas au compte rendu puisque ce type de propos n'amène rien au débat. M. Grondin indique que le dialogue doit rester courtois et invite les membres à se référer aux points 4.5 et 4.6 des Statuts du Comité.

Q & I 3	
Les participants aimeraient qu'un suivi soit fait lorsqu'un commentaire n'est pas intégré.	M. Grondin indique qu'un suivi sera fait lorsqu'un commentaire n'est pas intégré.

Le compte rendu de la rencontre du 9 décembre est adopté par les membres

Q & I 4	
Un participant indique qu'il trouve le compte rendu trop lourd, que celui-ci devrait être plus succinct et avoir moins de texte descriptif.	M. Grondin indique que le format du compte rendu sera adapté selon les préférences des participants. Le compte rendu contiendra les questions-réponses ainsi que le tableau récapitulatif avec les décisions et les suivis.
Q & I 5	
Un participant indique qu'il n'a pas obtenu de réponses concernant sa demande de recevoir les comptes rendus en format Word pour faciliter l'annotation et les commentaires.	Les participants discutent et en viennent à la conclusion qu'ils aimeraient que le compte rendu soit envoyé en format Word.
	M. Grondin ajoute que le compte rendu sera envoyé en format Word et que les modifications proposées devront être faites en commentaire ou en suivi des modifications, selon la préférence de chacun.

3. MISE À JOUR – POINTS DE SUIVIS - TRANSFERT

Demandes de participation

M. Grondin indique aux membres que Dre. Omobola Sobanjo se joindra à la présente rencontre et aura un statut d'observatrice. Il explique aux participants que sa présence avait été annoncée à l'avance et que personne ne s'y était opposé.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 6	
Un participant souligne la présence de M. Stéphane Bessette qui ne leur avait pas été annoncée.	Mme Caouette indique que M. Bessette a travaillé conjointement avec la Fonderie sur l'élaboration de la présentation de ce soir, ce qui explique sa présence ce soir, mais qu'en effet sa présence n'avait pas été annoncée.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	M. Bessette agira également comme substitut au représentant de la DSP au sein du Comité
Q & I 7	
Un participant s'interroge sur la présence de trois représentants de la DSP à la rencontre de ce soir.	Mme Sobanjo explique que M. Bessette est présent ce soir en raison de sa participation dans la présentation conjointe, M. Bilodeau est conseiller en santé environnementale et qu'elle aimerait être présente pour les questions d'ordre médical.

M. Grondin explique que M. Martial dont la présence avait été annoncée comme observateur n'a pas pu se présenter à la rencontre en raison de problèmes de santé.

M. Grondin explique qu'une demande de participation a été soumise à Transfert de la part du député fédéral du Bloc Québécois M. Sébastien Lemire afin que lui ou son adjointe Mme Valérie Lafond puisse participer aux rencontres du Comité en tant qu'observateur. M. Grondin explique que ce n'est pas habituel d'avoir des représentants politiques dans ce type de Comité dont l'objectif ne s'articule pas autour du débat politique. Il demande ensuite aux participants de s'exprimer sur cette demande.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 8	
Un participant indique que ça ne lui cause pas de problème que le député veuille participer aux rencontres.	
Q & I 9	
Un participant indique que ce n'est pas une mauvaise chose que les enjeux politiques soient traités lors des rencontres du Comité.	M. Grondin répond que ce n'est pas le rôle du présent Comité de discuter des enjeux politiques.
Q & I 10	
Un participant suggère que si la question devient politique, les échanges devront être réorientés.	
Q & I 11	
Un participant indique qu'il est d'accord avec la participation du député	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 12	
Un participant indique que le député n'agira pas en représentant des citoyens, mais plutôt comme un représentant d'un parti politique.	M. Grondin indique qu'en effet selon les informations incluses dans la demande, le député ne s'est pas présenté comme un représentant des citoyens, mais comme un représentant politique.
Q & I 13	
Un participant indique que représenter les citoyens fait partie du rôle d'un député.	
Q & I 14	
Un participant suggère de préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens et non de représentant du gouvernement fédéral.	M. Grondin indique que cet élément sera précisé dans la réponse à la demande au député.
Q & I 15	
Le représentant du milieu municipal indique qu'il est lui-même élu, mais qu'il participe aux rencontres également en tant que citoyen préoccupé par le quartier.	

Site internet

M. Grondin demande aux participants s'ils ont consulté le site internet du Comité et ils répondent que oui. Il indique que des ajustements ont été apportés afin que le site internet puisse facilement être repéré au moyen d'une recherche par mots-clés sur Google. Mme Bergeron explique que les deux comptes rendus adoptés, de même que les Statuts du Comité et la carte des stations d'échantillonnage sont maintenant sur le site.

M. Grondin indique qu'en ce qui concerne le journal Info Quartier Notre-Dame (QND), plusieurs éditions sont toujours manquantes et il aimerait solliciter l'apport des participants dans la recherche des éditions manquantes.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 16	
Un des représentants de la DSP indique qu'il peut apporter son aide sur ce point.	M. Grondin répond que cela est très apprécié.
Q & I 17	
Un participant indique qu'il pourrait être possible de trouver certaines éditions à la bibliothèque municipale	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 18	
Un participant indique que les Info QND ne sont toujours pas sur le site internet.	Mme Bergeron explique que le dossier n'avait pas encore été créé pour effectuer le dépôt sur le site ¹ .
Q & I 19	
Un participant indique qu'il avait également fait une demande à ce qu'un lien hypertexte qui réfère au Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour les projets miniers et d'hydrocarbures du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) soit mis sur le site internet.	M. Grondin explique que ce document est un guide de référence qui a servi de base à l'élaboration des Statuts du Comité, mais que les Statuts représentent les règles de fonctionnement sur lesquelles les membres se sont entendus lors de la rencontre qui portait sur l'élaboration des Statuts.
	Mme Caouette suggère qu'un onglet « Références » soit ajouté à la section documentation du site internet.
Q & I 20	
Le participant aimerait avoir l'avis des membres du Comité sur ce point.	Une discussion s'en suit entre les membres, certains indiquent ne pas l'avoir lu ou ne pas savoir de quoi il s'agit.
	Les membres s'entendent sur la proposition de Mme Caouette d'ajouter une section « Références » sur le site internet où le lien hypertexte pourra y figurer.

Mode de prise de décision

M. Grondin indique qu'il y avait également un point de suivi concernant le mode de prise de décisions. Mme Bergeron complète en indiquant que lors de la dernière rencontre des discussions avaient eu lieu à ce sujet et que selon les Statuts c'est le mode de décision par consensus qui devait être privilégié.

M. Grondin souligne qu'en effet l'idéal est l'obtention d'un consensus, mais que dans certaines situations un vote pourrait s'imposer. Par contre, il est important de préciser que seuls les membres peuvent voter et non les personnes-ressources et observateurs.

Heures des rencontres / confirmation de présence

M. Grondin rappelle l'importance de la confirmation des présences lors des rencontres. Un sondage Doodle a été envoyé aux participants pour déterminer la date de la prochaine rencontre, mais peu de gens ont confirmé dans les délais indiqués. Pour déterminer si une rencontre a lieu et le quorum est atteint, la confirmation des présences est attendue. Il rappelle que selon les Statuts le quorum est déterminé sur

¹ Les Info QND disponibles et fournis par la Fonderie ont été mis en ligne sur le site le 2 mars 2020 dans la section « Autres documents ».

confirmation de présence, si lors de la rencontre le quorum n'est pas atteint, la réunion aura quand même lieu, mais il ne pourra y avoir de prise de décision, d'approbation ou de vote.

M. Grondin demande aux participants s'ils aimeraient tenir la rencontre plus tôt et ils indiquent que non.

4. SUIVIS DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE – FONDERIE HORNE

Mme Caouette présente les suivis de la dernière rencontre :

- Cartes et résultats des stations d'échantillonnages et des jarres à poussières;
- Moyenne annuelle 2019 (p. 2 à 4 de la présentation en Annexe II).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 21	
Un participant demande si la présentation sera partagée.	M. Grondin indique que la présentation sera en annexe du compte rendu.
Q & I 22	
Un participant indique que le délai de cinq jours ouvrables pour l'envoi des présentations de la Fonderie n'a pas été respecté et qu'il aimerait pouvoir prendre connaissance des documents avant la rencontre.	M. Grondin indique que ce délai est effectivement mentionné aux Statuts au point 7.1.8.
	Mme Caouette indique que cela sera difficilement réalisable surtout dans le contexte actuel, mais qu'elle s'efforcera de transmettre la documentation le plus tôt possible.

M. Boucher explique la différence entre les jarres à poussières et les HiVol :

- Jarres à poussières : type d'échantillonnage se faisant au moyen d'un contenant cylindrique ne possédant pas de couvercle dans lequel les poussières vont s'accumuler. Une fois le délai d'accumulation atteint, c'est le contenu de la jarre qui fait l'objet d'une analyse. Les résultats représentent la quantité de poussière accumulée pendant une période donnée et se présentent en tonne / kilomètre / jour.
- HiVol ou haut débit : type d'échantillonnage se faisant au moyen d'un aspirateur qui aspire l'air à travers un filtre. C'est le filtre qui est analysé.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 23	
Un participant demande quelles sont les rues situées près de l'icône QND 3 (sur la carte à la p. 3 de l'Annexe II)	M. Boucher répond que cette station est située entre le 5 ^e et 6 ^e avenue.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 24	
Un participant demande si les données 2019 sont disponibles.	M. Boucher répond qu'elles sont présentement en cours de finalisation et qu'elles devront être déclarées dans un rapport officiel pour le 31 mars.
Q & I 25	
Un participant demande sur quelle période sont collectées les poussières dans les jarres.	M. Boucher explique que les contenants sont vidangés chaque mois.
Q & I 26	
Un participant demande si des données plus détaillées sont disponibles, telles que les valeurs maximum et minimum.	M. Boucher explique qu'il n'a pas ces données ce soir, mais que celles-ci sont disponibles.
Q & I 27	
Un participant demande d'expliquer en quoi consiste la médiane.	M. Boucher explique que la médiane est une valeur qui divise un nombre égal de valeurs moins élevées et de valeurs plus élevées.
Q & I 28	
Un participant demande quelle est la différence entre les petits triangles noirs et les gros triangles turquoise sur la carte.	M. Boucher explique qu'il semble y avoir un problème avec les icônes sur la carte, ceux-ci se seraient déplacés.
Q & I 29	
Un participant demande si l'échantillonnage est réalisé de façon systématique chaque mois.	M. Boucher répond que oui.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 30	
Un participant demande s'il y a d'autres jarres à poussières ailleurs que dans le QND?	M. Boucher explique qu'il y en a une autre à la Laiterie Dallaire, mais que celle-ci n'a pas été présentée sur la carte.
Q & I 31	
Un participant demande pourquoi il n'y en a pas ailleurs comme au sud de Rouyn-Noranda.	M. Boucher explique que l'installation des stations se fait selon la déposition.
Q & I 32	
Un participant demande pourquoi il n'y a pas de jarres à poussières à la pointe Blake, près de la rue Perreault.	Mme Caouette explique qu'à certains endroits il n'y a pas de jarres à poussière puisqu'il y a des stations d'échantillonnage.
Q & I 33	
Un participant précise que les mesures prises au moyen des jarres à poussière correspondent davantage à ce qui se retrouve dans les sols et qui peut contribuer à la contamination comparativement aux résultats obtenus par les échantillonneurs à haut débit. Il explique que ce sont surtout les grosses poussières qui se retrouvent dans les jarres et que celles-ci ne parcourent pas de grandes distances.	
Q & I 34	
Un participant explique que les grosses particules ne se déposent pas loin, celles-ci sont trop grosses pour être respirées, mais elles entrent en contact direct avec le sol.	
Q & I 35	
Un participant demande à M. Boucher quels sont les types de contaminants analysés (dans les jarres à poussière).	M. Boucher indique que les métaux (arsenic, plomb, cadmium) sont analysés, de même que les particules totales.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 36	
<p>Un participant aimerait avoir plus d'information sur le cadmium. Il indique qu'une analyse de données comparatives entre Val-d'Or et Rouyn-Noranda a fait état qu'il y avait deux fois plus de maladies neurologiques à Rouyn-Noranda qu'à Val-d'Or en raison de la concentration plus élevée en cadmium.</p>	
Q & I 37	
<p>Un participant indique qu'il aimerait obtenir une liste des métaux présents dans les jarres à poussières et une indication de la provenance.</p>	<p>M. Boucher explique qu'il a omis de préciser que les données présentées sur les tableaux (p. 3 de la présentation de l'Annexe II) sont celles de l'arsenic. M. Boucher indique qu'il n'est pas possible de déterminer la provenance de toutes les particules avec précision, elles proviennent de ce qui est présent dans l'air.</p>
Q & I 38	
<p>Un participant indique qu'il aimerait que soit rendue disponible une liste des métaux retrouvés sous forme de tableau.</p>	<p>M. Boucher explique que le processus d'échantillonnage des jarres à poussière ne consiste pas à faire un dépistage du type de métaux retrouvés. Des demandes d'analyses précises sont envoyées au laboratoire sur le type de métaux à analyser.</p>
	<p>M. Grondin indique que cela pourrait prendre la forme d'un tableau du même type que celui présenté ce soir, mais pour le plomb et le cadmium.</p>
Q & I 39	
<p>Un participant aimerait avoir les données de 2019.</p>	<p>M. Boucher indique qu'il va vérifier auprès du coordonnateur en environnement pour valider si les données de 2019 sont disponibles.</p>
	<p>Mme Caouette indique qu'elle fera les démarches nécessaires pour obtenir la moyenne annuelle 2019 suite à la complétion du rapport annuel de l'attestation d'assainissement.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 40	
Un participant demande si les données de l'arsenic et des échantillonneurs à haut volume seront disponibles.	M. Boucher indique que oui.
Q & I 41	
Un participant demande si les données des jarres à poussière figurent également dans le rapport.	Le représentant du MELCC indique que les données des jarres à poussière ne sont plus exigées dans l'attestation d'assainissement. Selon le nouveau règlement, cette norme a été enlevée puisqu'il était difficile de déterminer la provenance de tous les contaminants et ainsi lier une entreprise à ces résultats.
Q & I 42	
Un participant aimerait que la carte soit mise sur le site internet.	Mme Caouette indique que la carte y est déjà.

Mme Caouette présente ensuite les projets en cours dans le cadre de la 2^e attestation d'assainissement (p. 5 et 6 de l'Annexe II).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 43	
Un participant demande comment la réduction des contaminants est mesurée.	Mme Caouette explique que la station légale est située à la limite de la propriété et qu'une hotte a été mise au-dessus des anodes. Le projet a débuté en décembre et la prise d'échantillon en janvier. Les résultats semblent encourageants jusqu'à maintenant, mais il faut davantage d'échantillons pour pouvoir dégager une tendance.
Q & I 44	
Un participant demande si la station légale appartient au MELCC.	Mme Caouette indique que la station légale appartient à la Fonderie, mais qu'elle est située juste à côté de la station du MELCC.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 45	
Le représentant du MELCC explique que par le passé, la station 8006 était inscrite sur l'attestation d'assainissement. Des études comparatives ont été effectuées sur une période de 3 ans et ensuite cette station a été retirée de l'attestation d'assainissement.	
Q & I 46	
Un participant demande si cette station mesure l'arsenic.	Le représentant du MELCC indique que oui, au même titre que les autres métaux.
Q & I 47	
Un participant demande si c'est à cette station (station légale, 8006) que le respect de la norme de l'arsenic est déterminé.	Mme Caouette répond que oui.
Q & I 48	
Un participant demande ce qu'est une attestation d'assainissement.	Le représentant du MELCC répond qu'il s'agit d'un permis d'exploitation pour les industries. Les attestations d'assainissement sont spécifiques à chaque secteur par exemple la métallurgie ou les opérations minières. Dans ce document, les points de rejets dans l'atmosphère et dans l'eau sont identifiés. Plusieurs conditions d'opération et des certificats d'autorisation y sont également précisées.
Q & I 49	
Un participant demande si l'attestation d'assainissement est uniquement pour l'arsenic.	Le représentant de la DSP indique qu'une norme spéciale pour l'arsenic est prévue dans l'attestation d'assainissement, mais il ne sait pas si l'attestation couvre les autres métaux.
	Le représentant du MELCC précise que les normes inscrites dans l'attestation d'assainissement sont celles prévues à la section XII du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA). L'annexe K qui est entrée en vigueur en 2011 inclut plusieurs paramètres dont le plomb, le cadmium, le cuivre et le nickel. Donc, puisque la Fonderie était déjà existante en 2011 les normes de l'annexe K ne s'appliquent pas à elle. Par contre, il y a d'autres normes d'air ambiant qui s'appliquent comme les normes de SO ₂ qui se retrouvent à la section XII du RAA et qui sont incluses dans leur attestation d'assainissement. La norme de l'arsenic a été ajoutée en 2011 et certaines

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	installations déjà en exploitation telle que la Fonderie ont une norme intérimaire visant à une réduction progressive.
Q & I 50	
Plusieurs participants se questionnent sur la pertinence d'établir des normes, comme celle du 3 ng / m ³ si celles-ci ne sont pas respectées.	Mme Caouette explique qu'il s'agit d'une situation particulière pour les industries déjà en exploitation au moment de ce changement législatif.
Q & I 51	
Un participant indique que la norme du 3 ng / m ³ est déjà en place depuis 9 ans.	Mme Caouette indique que cette norme s'applique aux nouveaux projets et que la nouvelle attestation d'assainissement est prévue pour 2021 et que la cible sera alors plus exigeante.
Q & I 52	
Plusieurs participants s'interrogent sur le moment où la norme du 3 ng / m ³ pourra être respectée.	Mme Caouette répond que cela n'est pas envisageable à court terme.
Q & I 53	
Un participant s'inquiète du fait que les enfants vont continuer à respirer cet air.	Un participant précise que les données représentant des valeurs élevées sont récoltées à 100 mètres de la Fonderie.
Q & I 54	
Un participant demande si cela est dangereux pour la santé.	Un représentant de la DSP explique qu'il manque encore beaucoup d'information dans le QND pour le moment. Il explique que des suivis sont en cours et que l'objectif est d'obtenir le plus d'information possible afin de protéger la santé de la population.
Q & I 55	
Un participant se demande si l'obtention de résultats pourrait prendre encore une dizaine d'années.	Le représentant de la DSP répond qu'il espère que non.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 56	
Un participant désire savoir si les inquiétudes sont fondées et explique que les citoyens qui respirent l'air ambiant sont préoccupés.	M. Grondin ajoute qu'il ne sera pas possible de régler ce point ce soir.

Mme Caouette présente ensuite le suivi concernant le Plan d'action (p. 7-8 de l'Annexe II).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 57	
Un participant demande pourquoi un délai supplémentaire a été demandé au comité interministériel.	Mme Caouette explique que cinq questions nécessitaient l'obtention d'avis d'experts.
Q & I 58	
Un participant demande si ces questions étaient très pointues.	Mme Caouette explique qu'en effet, il s'agissait de questions très techniques concernant les actions présentées.

5. FONDERIE HORNE / DSP – PRÉSENTATION ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS

M. Bilodeau, de la DSP ainsi que M. Boucher de la Fonderie présente le protocole conjoint d'échantillonnage des sols (la présentation se trouve à l'Annexe III).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 59	
Un participant demande à quel moment le protocole prendra fin.	M. Bilodeau répond que le protocole présenté prendra fin cette année.
Q & I 60	
Un participant voudrait connaître la signification de l'acronyme « CEAEQ ».	M. Bilodeau indique que cela signifie « Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec » et qu'il s'agit du laboratoire d'analyse du gouvernement.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 61	
Un participant demande si la norme est de 100 parties par million (ppm).	M. Bilodeau explique que le 100 ppm est un seuil qui avait été établi en 2004 par la DSP. La position actuelle de la DSP est qu'il faudrait maintenant abaisser le seuil à 30 ppm.
Q & I 62	
Un participant demande si les entreprises qui reçoivent des enfants sont visées par les échantillonnages.	M. Boucher explique que les entreprises telles que les écoles, les garderies et les parcs sont effectivement considérées.
Q & I 63	
Un participant demande si les garderies en milieu familial sont visées par l'échantillonnage.	M. Bilodeau indique que les garderies en milieu familial sont visées par l'échantillonnage aux 2 ans.
Q & I 64	
Un participant demande si les commerces qui reçoivent des enfants, telles que les cliniques de santé, sont visés par les échantillonnages.	Un représentant de la DSP indique que ce type d'activités se passe à l'intérieur.
Q & I 65	
Un participant indique que les contaminants présents dans les sols peuvent être amenés à l'intérieur, notamment par les chaussures.	Un représentant de la DSP indique que cela est possible, mais que la présentation de ce soir traite de la restauration de sols.
Q & I 66	
Un participant mentionne que si des enfants jouent à l'extérieur en attendant leur rendez-vous, les sols de ce secteur n'entrent donc pas dans les critères de la restauration des sols.	Un représentant de la DSP indique que ce type d'endroit n'a pas été ciblé dans les critères de restauration des sols.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 67	
<p>Un participant mentionne que la proposition de la Fonderie de restaurer seulement les terrains où des enfants de six ans et moins sont présents est discriminatoire et n'évite pas leur exposition puisque ceux-ci peuvent être contaminés par les sols des terrains voisins.</p>	<p>Un représentant de la DSP indique que leur recommandation est d'abaisser le seuil pour l'entièreté des terrains du QND.</p>
Q & I 68	
<p>Un participant demande si les jardins communautaires, notamment ceux des habitations à loyer modique (HLM) seront inclus.</p>	<p>Un représentant de la DSP indique que l'entièreté des terrains comprendra également les terrains ayant un potager.</p>
Q & I 69	
<p>Un participant demande s'il est prévu de restaurer les bordures de trottoirs en pelouse.</p>	<p>M. Boucher indique que cela n'est pas prévu dans les mesures actuelles.</p>
Q & I 70	
<p>Un participant aimerait connaître le nom du consultant qui a réalisé les études scientifiques à la base des mesures prévues au Plan d'action.</p>	<p>M. Boucher indique que la firme est Intrinsik.</p>
Q & I 71	
<p>Un participant demande pourquoi la restauration à 30 ppm n'est pas appliquée partout, de façon systématique.</p>	<p>M. Boucher répond que selon les expertises sur lesquelles se base leur raisonnement, les mesures proposées sont déjà sécuritaires. Il explique qu'avant d'envisager des mesures de restaurations systématiques, il faudrait faire la preuve qu'il y a réellement un gain possible. Il ajoute que cela ne veut pas dire que la Fonderie est fermée à d'autres options.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 72	
<p>Un participant indique qu'il ne comprend pas qu'une « demi-mesure » soit appliquée.</p>	<p>Mme Caouette explique qu'il ne s'agit pas d'une demi-mesure, mais d'une mesure basée sur un rapport d'expert selon lequel il n'y a pas eu de démonstrations de gains sur la santé, à restaurer les sols en deçà de 100 ppm. La mesure proposée consistant à restaurer les sols à 30 ppm aux endroits où il y a une présence d'enfants de 6 ans et moins est une proposition faite de bonne foi et visant à réduire leur exposition.</p> <p>M. Boucher complète en indiquant que ces mesures ont été présentées dans le Plan d'action, mais que celles-ci n'ont pas encore été acceptées (par le Comité interministériel qui fera des recommandations au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette). Le présent débat est donc hypothétique.</p>
Q & I 73	
<p>Un participant suggère que les experts ne s'entendent pas sur le seuil de restauration à utiliser et que chacun peut choisir l'option qui lui convient le mieux selon ses intérêts.</p>	<p>Mme Caouette explique que la Fonderie a choisi de chercher une contre-expertise afin de s'assurer que les investissements auront les bénéfices escomptés. Elle ajoute que la Fonderie ne remet pas en doute les expertises sur lesquelles s'appuie la DSP.</p>
Q & I 74	
<p>Un participant demande à qui doivent profiter les bénéfices.</p>	<p>Mme Caouette répond que les bénéfices dont elle fait mention sont ceux concernant la santé des citoyens.</p>
Q & I 75	
<p>Un participant demande qui déterminera la norme à appliquer.</p>	<p>M. Boucher indique que le critère utilisé sera déterminé par le Comité interministériel.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	<p>Un représentant de la DSP précise qu'il ne s'agit pas d'une norme puisqu'il s'agit de mesures de restauration des sols pour l'arsenic faites sur une base volontaire. Il rappelle qu'au départ elle avait proposé le critère de 100 ppm, mais qu'aujourd'hui la position de la DSP vise un critère plus exigeant. Il explique que la Fonderie a soumis son Plan d'action et que les recommandations de la DSP sont connues par le Comité interministériel et seront donc considérées dans leurs recommandations.</p>
Q & I 76	
<p>Un participant demande si c'est le Comité interministériel qui tranchera.</p>	<p>M. Boucher répond que oui.</p>
Q & I 77	
<p>Un participant demande si les choses vont changer à la fin du protocole 2012-2020.</p>	<p>M. Boucher répond que des changements seront probablement apportés par rapport au protocole actuel pour l'améliorer. D'ailleurs, la Fonderie propose actuellement d'abaisser le seuil à 30 ppm pour les terrains fréquentés par les enfants. La DSP mentionne que leur recommandation vise à restaurer à 30 ppm partout et juge que la méthode composite ne répond plus aux objectifs.</p>
Q & I 78	
<p>Un participant demande si la norme a changé.</p>	<p>Un représentant de la DSP indique que la norme n'a pas changé, mais que le seuil recommandé par la DSP de 100 ppm, utilisé depuis 2004 est maintenant de 30 ppm depuis juin 2019.</p>
Q & I 79	
<p>Un participant demande si la situation est la même pour le plomb.</p>	<p>Un représentant de la DSP indique que ce seuil ne sera pas révisé à la baisse puisqu'il s'agit du critère prévu au règlement du MELCC.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS		RÉPONSES
Q & I 80		
Un représentant de la DSP explique qu'ils visent à conserver les blocs d'identification spatiale, mais à procéder à un échantillonnage systématique de chacun des terrains du quartier sur une période donnée. Le protocole d'échantillonnage qui sera utilisé est encore sous étude.		
Q & I 81		
Un participant demande si les données de l'année 2019 ont été comparées avec les années antérieures afin de déterminer s'il y avait une amélioration ou non.	Un représentant de la DSP indique qu'il est difficile de dégager des tendances selon les blocs d'identification puisque ce ne sont pas toujours les mêmes terrains qui sont échantillonnés.	
Q & I 82		
Un participant demande si l'échantillonnage dans le bloc d'identification se fait toujours sur le même terrain.	Un représentant de la DSP explique que des échantillons composites sont prélevés dans les différents blocs selon les fréquences établies. Comme la durée du protocole était de 8 ans, les secteurs les plus proches ont fait l'objet de 4 échantillonnages et les secteurs les plus éloignés ont fait l'objet d'un seul échantillonnage.	
Q & I 83		
Un participant explique avoir reçu un dépliant concernant l'échantillonnage des sols qui indiquaient que les résultats seraient disponibles à l'automne (2019).	M. Boucher répond qu'effectivement le délai prévu est dépassé. Il explique que c'est en raison de la situation particulière de l'année 2019 impliquant la production du Plan d'action et les réflexions en cours concernant les seuils à appliquer.	

M. Grondin demande aux participants s'ils ont d'autres questions concernant le protocole d'échantillonnage des sols.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS		RÉPONSES
Q & I 84		
Un participant aimerait que le Comité de liaison prenne position sur l'abaissement du critère de restauration des sols et émette un avis au Comité interministériel.		

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 85	
	<p>Un participant propose que l’avis soit à l’effet de respecter la norme.</p>
Q & I 86	
	<p>Un participant partage sa préoccupation que le sentiment d’urgence ne semble pas être partagé et que les citoyens continuent de respirer du plomb et de l’arsenic.</p>
Q & I 87	
	<p>Un participant explique qu’il se fait poser des questions régulièrement et qu’il aimerait être en mesure de fournir des réponses. Il indique qu’il est ici pour avoir de l’information et être rassuré, mais que les longs délais de réponses dénotent un manque de respect.</p>
Q & I 88	
	<p>Un participant explique qu’il s’agit d’un projet à long terme, il faut respecter le processus et les différentes phases. Il faut éviter de paniquer et y aller une étape à la fois.</p>
Q & I 89	
	<p>Un participant indique qu’il y a deux discours; ceux qui banalisent la situation et les citoyens inquiets qui veulent avoir réponse à leurs questions. Il aimerait que la Fonderie en fasse beaucoup plus en peu de temps. Il rappelle que les résultats qui devaient être disponibles à l’automne ne le sont pas encore.</p>
Q & I 90	
	<p>Un participant indique qu’il est difficile de se prononcer sur la position du comité interministériel, puisque celle-ci n’est pas encore connue.</p>
Q & I 91	
	<p>Un participant rappelle qu’il aimerait que le Comité se positionne sur le fait d’appliquer le seuil de restauration à 30 ppm sur tous les terrains, en se basant sur l’information transmise ce soir.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 92	
<p>Un participant demande qui sont les membres du Comité interministériel.</p>	<p>M. Boucher et un représentant de la DSP répondent que le Comité est formé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Du MELCC; ■ Du ministère de la Santé et des Services sociaux; ■ Du ministre de l'Économie et de l'Innovation : ■ Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Q & I 93	
<p>Un participant s'inquiète de cette proposition de prise de position. Il explique que sa compréhension de la mission du Comité d'émettre des avis consiste plutôt à échanger, à recevoir de l'information, à la relayer et à contribuer à la sensibilisation. Il ajoute que les intervenants de la Fonderie, du MELCC et de la DSP sont présents au Comité de liaison et qu'ils sont là pour entendre les préoccupations des participants et répondre à leurs questions.</p>	<p>M. Grondin explique qu'en effet la mission du Comité lui permet de donner son avis à la Fonderie concernant ses initiatives et engagements, pour encourager de bonnes pratiques et non pour émettre des avis à l'externe.</p>
Q & I 94	
<p>Un participant indique que selon les Statuts, les membres ne peuvent parler au nom du Comité sans obtenir l'accord des membres.</p>	<p>M. Grondin indique que le rôle d'un éventuel porte-parole vise à représenter le Comité lors des réunions publiques afin de présenter les avis et recommandations des membres et non de faire de l'activisme auprès des instances politiques.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 95	
Un participant indique que les recommandations du Comité interministériel devraient être connues prochainement.	
Q & I 96	
Un participant indique qu'ils ne sont pas assez informés sur toutes les raisons qui motivent l'établissement d'un critère. Il ajoute que l'établissement d'une norme n'est pas absolument scientifique et irréfutable, il s'agit souvent d'un compromis entre ce qui est faisable et ce qui est dangereux. L'idéal serait toujours d'aller à zéro, mais cela reste inatteignable. Les effets réels sur les gens exposés doivent être considérés en fonction de leur durée d'exposition, qui peut varier grandement.	

Mme Caouette demande aux participants le meilleur moyen de rejoindre la population pour leur partager de l'information.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 97	
Un participant indique que l'information pourrait facilement être transmise par Facebook et dans les nouvelles.	Mme Caouette demande si c'est le meilleur moyen de transmettre de l'information à vocation éducative.
Q & I 98	
Un participant explique qu'il est ici pour se renseigner et que c'est à force de s'informer et d'en apprendre qu'il sera en mesure de pouvoir se forger une opinion.	
Q & I 99	
Un participant indique que le Comité doit être réceptif à l'information qui lui est transmise, que les membres doivent poser des questions afin de bien l'assimiler. Il ajoute qu'il est surpris de voir qu'il n'y a pas eu plus de discussions sur l'incidence du facteur d'éloignement lorsqu'il est question de la concentration des contaminants.	

6. SUJETS POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS ET RÉTROACTION SUR LA RENCONTRE

M. Grondin demande aux participants leur avis sur les sujets à aborder au cours des prochaines rencontres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 100	
Un participant mentionne qu'il aimerait obtenir les résultats de l'étude de biosurveillance et de la campagne d'échantillonnage des ongles qui a eu lieu à l'automne.	Un représentant de la DSP répond que les résultats seront d'abord communiqués aux participants vers la mi-avril et qu'il est ensuite prévu de faire une diffusion publique des résultats. Cela ne pourra pas être avant mai.
	M. Grondin indique qu'il prend en note que les participants aimeraient avoir une rencontre afin de discuter de l'étude de biosurveillance.
Q & I 101	
Un participant demande quel était le taux de participation à la campagne des ongles.	Un représentant de la DSP indique que le taux de participation était de 15 % et qu'un total de 300 personnes y ont participé.
Q & I 102	
Un participant est surpris d'apprendre le faible taux de participation.	Un représentant de la DSP explique que le taux de participation de 15 % correspond aux attentes de la DSP.
Q & I 103	
Un participant indique qu'il n'en a pas beaucoup entendu parler.	Un représentant de la DSP indique que la campagne visait les adresses résidentielles, mais qu'en raison d'un problème avec Postes Canada, il est possible que l'information ne se soit pas rendue dans certains cas.
Q & I 104	
Un participant aimerait savoir s'il peut faire analyser ses ongles sur une base individuelle.	La DSP ne souhaite pas que les gens commencent à penser qu'ils peuvent faire analyser le taux d'arsenic dans leurs ongles à tout moment, car l'évaluation des risques sur la santé se fait dans le cadre d'une étude populationnelle.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 105	
Un participant suggère que le sujet des communications, de la manière de transmettre l'information à la population et de l'absence de la Fonderie dans l'espace public soit discuté dans une prochaine rencontre.	<p>M. Grondin demande à Mme Caouette si elle a assez d'information pour préparer une rencontre sur ce sujet.</p> <p>Mme Caouette répond qu'il est vrai que la Fonderie n'a pas toujours été présente dans la sphère publique, mais qu'elle compte sur le Comité pour l'aiguiller afin de rectifier la situation et s'assurer que l'information se rende à la population.</p>
Q & I 106	
Un participant indique que le fait de ne pas informer les gens contribue à l'augmentation de leurs inquiétudes.	
Q & I 107	
Un participant aimerait que le sujet des effets sur la santé soit discuté lors d'une prochaine rencontre.	Un représentant de la DSP indique que les effets à la santé occasionnés par une exposition à l'arsenic sont bien connus, mais qu'actuellement il est impossible de quantifier les risques à la santé à partir de la concentration d'arsenic mesurée dans les ongles. Des limitations, comme le nombre d'habitants et le dépistage de certains effets à la santé rendent difficile l'évaluation des impacts réels sur la population.

M. Grondin indique que lors de la présentation sur le Plan d'action, il avait été question de l'aménagement de la zone de transition et demande aux membres si cela pourrait être un sujet qui les intéresse.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 108	
Un participant indique qu'il avait compris qu'un plan concret viendrait plus tard et qu'à ce moment, le Comité pourrait alors se prononcer.	Mme Caouette indique qu'elle le prend en note comme un sujet d'intérêt futur.
Q & I 109	
Un participant demande à quel moment le projet va débiter.	Mme Caouette indique que le projet débutera en 2022, mais que cet été, la démolition de certaines maisons commencera.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 110	
Un participant indique qu'il avait compris que la démolition avait déjà commencé.	Mme Caouette répond que deux maisons ont été détruites jusqu'à maintenant.
Q & I 111	
Un participant indique que cela n'avait pas été annoncé dans le quartier.	Mme Caouette indique qu'ils ne pouvaient pas diffuser cette information puisque les propriétés n'avaient pas encore toutes été vendues. Elle ajoute que l'acquisition des propriétés a débuté en 2016.
Q & I 112	
Un participant indique qu'il constate que les participants ont beaucoup de questions et qu'il serait intéressant de mettre en place une procédure pour recueillir les questions.	M. Grondin indique que le fait de faire parvenir l'information sur les présentations avant la rencontre aidera probablement.
Q & I 113	
Un participant aimerait revenir sur la diffusion des résultats concernant l'échantillonnage des sols.	Un représentant de la DSP explique qu'il n'y a pas de propriétaire de terrain privé à contacter pour les échantillonnages par bloc, considérant qu'il s'agit d'un échantillon composite (une moyenne de 6 terrains différents). Pour les terrains publics, les propriétaires ou gestionnaires des terrains dont la concentration excède 30 ppm d'arsenic (section du parc Trémoy près de l'hôpital, terrain avant de l'école Notre-Dame-de-Protection et garderie 11) seront contactés. Ensuite, il sera question d'évaluer avec le comité de liaison de quelle manière les résultats de la campagne d'échantillonnage des sols du quartier Notre-Dame de l'été 2019 seront diffusés. À titre informatif, lors des campagnes précédentes, l'ensemble des résultats (blocs et terrains publics) était présenté par l'intermédiaire du journal de quartier.
Q & I 114	
Un participant indique qu'il aime l'approche de l'envoi d'un mémo	Un représentant de la DSP indique que l'avis du Comité est recherché pour la diffusion de documents au public.

M. Grondin indique que la prochaine rencontre traitera des données 2019 et de la manière à privilégier pour diffuser l'information.

Il demande ensuite aux participants s'ils ont d'autres commentaires à formuler sur le format de la rencontre et des améliorations à proposer et ils répondent que non.

7. CALENDRIER – PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES

Puisqu'il est déjà tard, M. Grondin suggère de reporter le point de l'adoption du calendrier annuel à la prochaine rencontre. Il invite les participants à faire parvenir d'autres suggestions de sujets à discuter pour les prochaines rencontres à Mme Bergeron. Il demande aux participants leur préférence pour la date de la tenue de la prochaine rencontre. Les participants sont d'accord pour que la prochaine rencontre soit tenue en avril. M. Grondin ajoute que Mme Bergeron leur fera parvenir un Doodle pour déterminer la date.

8. VARIA

M. Grondin demande aux participants s'ils ont des sujets à ajouter sur ce point et ils répondent que non, mais qu'ils aimeraient que ce point soit ajouté de façon récurrente pour les prochaines rencontres.

9. SOMMAIRE DE LA RÉUNION

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les effets de l'arsenic pour la santé; <input type="checkbox"/> Les résultats des études de biosurveillance <input type="checkbox"/> L'accès à l'information, pour faciliter sa diffusion; <input type="checkbox"/> Le fait que la DSP et la Fonderie proposent des seuils différents pour restaurer les sols. 		
DÉCISIONS DES MEMBRES		
<p>Les membres ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopté l'ordre du jour de la présente rencontre; ▪ Adopté le compte rendu de la dernière rencontre; ▪ Décidé d'ajouter un point récurrent « varia » à l'ordre du jour des rencontres; ▪ Décidé que l'envoi des comptes rendus se fera sous format Word; ▪ Décidé d'accepter la présence du député fédéral ou de son adjointe comme observateur, s'il agit en tant que représentant des citoyens. 		
SUIVIS		
<p>Par la Fonderie Horne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire un effort pour faire parvenir les présentations aux participants 5 jours avant la tenue des rencontres; 	<p>Par Transfert:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ajouter un point « varia » à l'ordre du jour des prochaines rencontres; <input type="checkbox"/> Faire un suivi lorsqu'une proposition de modification 	<p>Par les membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire parvenir à Transfert les éditions disponibles des Info-QND;

SUIVIS

<ul style="list-style-type: none">□ Fournir les données 2019 d'échantillonnage des sols :<ul style="list-style-type: none">▪ Jarres à poussières: Moyenne 2019, minimum, maximum, médiane;▪ Échantillonneurs à haut débit;▪ Tableaux pour le plomb et le cadmium.	<p>au compte rendu n'est pas acceptée;</p> <ul style="list-style-type: none">□ Alléger le compte rendu selon les préférences des membres;□ Envoyer le compte rendu en format Word;□ Préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens;□ Mettre les Info-QND sur le site internet;□ Ajouter une section « Références » sur le site internet pour y mettre un lien vers le Guide des bonnes pratiques des comités de suivi;□ Discuter des sujets suivants lors des prochaines rencontres :<ul style="list-style-type: none">▪ Données 2019 des jarres à poussières et échantillonneurs à haut volume;▪ Étude de biosurveillance;▪ Communications et méthodes de transmissions de l'information à la population;▪ Zone de transition;□ Calendrier annuel;□ Envoyer un sondage Doodle pour la prochaine rencontre.	<ul style="list-style-type: none">□ Envoyer par courriel des suggestions de sujets à discuter à Transfert.
---	--	--

ANNEXE I LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Valérie Rancourt		X
	Louise Arsenault		X
	Martin Cloutier		X
	Ève Tousignant	X	
	Claude Boutet	X	
	Daniel Gagné	X	
	Serge Saucier (HLM Jacques-Fiset)	X	
	Frédéric Pronovost		X
Comité de citoyens	Réal Beauchamp – Comité du Vieux Noranda	X	
Municipal	Denise Lavallée – Ville de Rouyn-Noranda	X	
	Benjamin Tremblay – Ville de Rouyn-Noranda (substitut)		X
	François Chevalier -Ville de Rouyn-Noranda	X	
Commerçants	Louise Giasson	X	
Milieu scolaire et préscolaire	Marilyn Aubin – CPE La Ribambelle		X
	Lynda Taddio – CPE l’Anode Magique (substitut)		X
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Environnement	Clémentine Cornille - CREAT		X
	Sophie Laliberté - Substitut	X	
Santé	Frédéric Bilodeau - DSP	X	
	Stéphane Bessette - Substitut	X	
Gouvernemental	Geneviève Labrie -MELCC		X
	Thérèse Spiegle - Substitut	X	
Fonderie Horne	Cindy Caouette, Conseillère en communication et relations avec la communauté	X	

Fonderie Horne	Mathieu Boucher, Professionnel en gestion des eaux	X	
SECTEURS	OBSERVATEURS	PRÉSENTS	ABSENTS
Santé	DSP - Dr. Omobola Sobanjo	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Jacques Grondin, animateur		
Transfert Environnement et Société	Caroline Bergeron, rapporteuse		

ANNEXE II
PRÉSENTATION DE LA FONDERIE HORNE –
SUIVIS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Comité de liaison

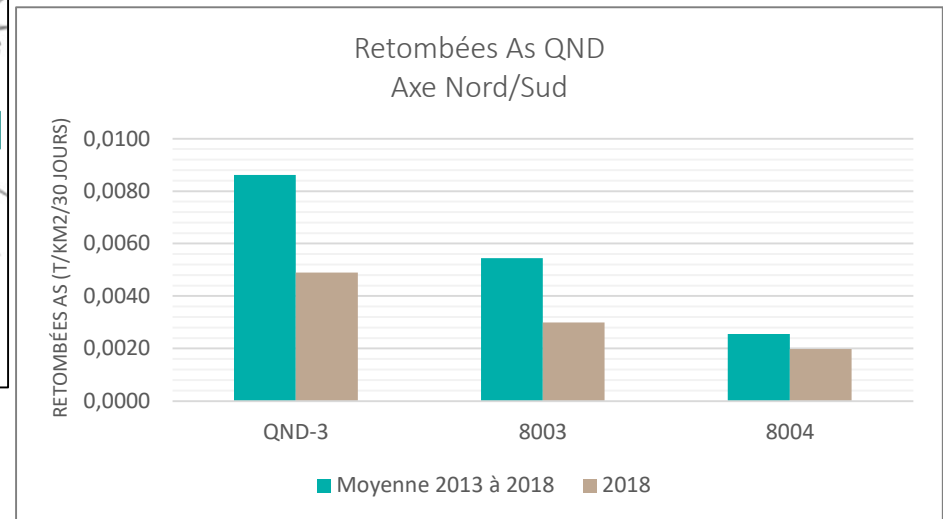
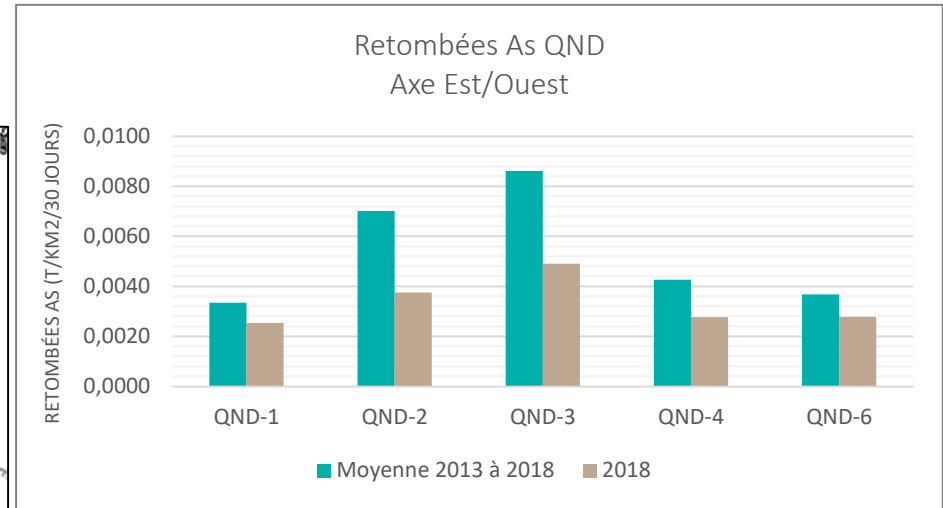
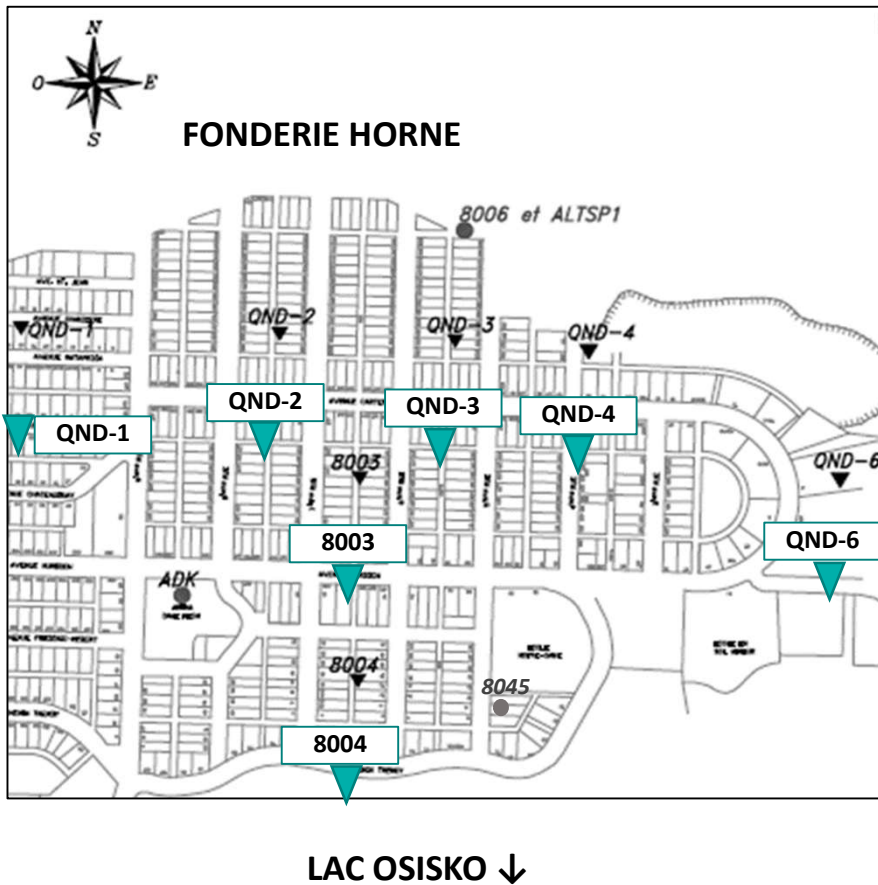
26 février 2020

Suivi de la dernière rencontre

Les jarres à poussières à Rouyn-Noranda

Suivi indirect de la qualité des sols dans le QND

Emplacement des jarres à poussières



-
- **Cartes et résultats des stations d'échantillonnage et des jarres à poussières**
 - Ces cartes sont maintenant publiées sur le site web du comité de liaison accompagnées des moyennes de l'année 2018.
 - **Moyenne annuelle 2019**
 - La moyenne sera dévoilée publiquement au cours du mois de mars lors d'une conférence de presse.
 - Le rapport sur notre attestation d'assainissement pour l'année 2019, présentant la moyenne annuelle enregistrée à la station légale, sera déposé au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 1^{er} avril prochain.

Les projets en cours

faisant partie de notre 2^e attestation
d'assainissement

Mise à jour sur le projet

- Ces travaux consistent en l'optimisation de la hotte de la roue de coulée et l'ajout d'un nouveau conduit vers le système de collecteur des poussières.
- Échéancier des travaux
 - Fin projetée des travaux : avril 2020
- Réduction des concentrations d'arsenic à la station légale
 - **10 à 30 %**
 - **Les données recueillies jusqu'à maintenant dépassent nos attentes. Nous serons en mesure de dégager une tendance fiable au cours du mois de mars.**



Plan d'action

Suivi

Mise à jour

- **Une série de 33 questions a été envoyée à la Fonderie Horne par le comité interministériel le 7 février dernier;**
- **La majorité des réponses ont été retournée le 21 février, dans le respect du délai imposé**
 - Un délai supplémentaire à été demandé pour certaines questions qui doivent faire l'objet d'une investigation plus poussée ou qui nécessite l'intervention d'experts externes.
- **Nous sommes toujours en attente d'un retour de la part du comité interministériel et du ministre de l'Environnement à la suite de l'analyse de notre plan d'action.**

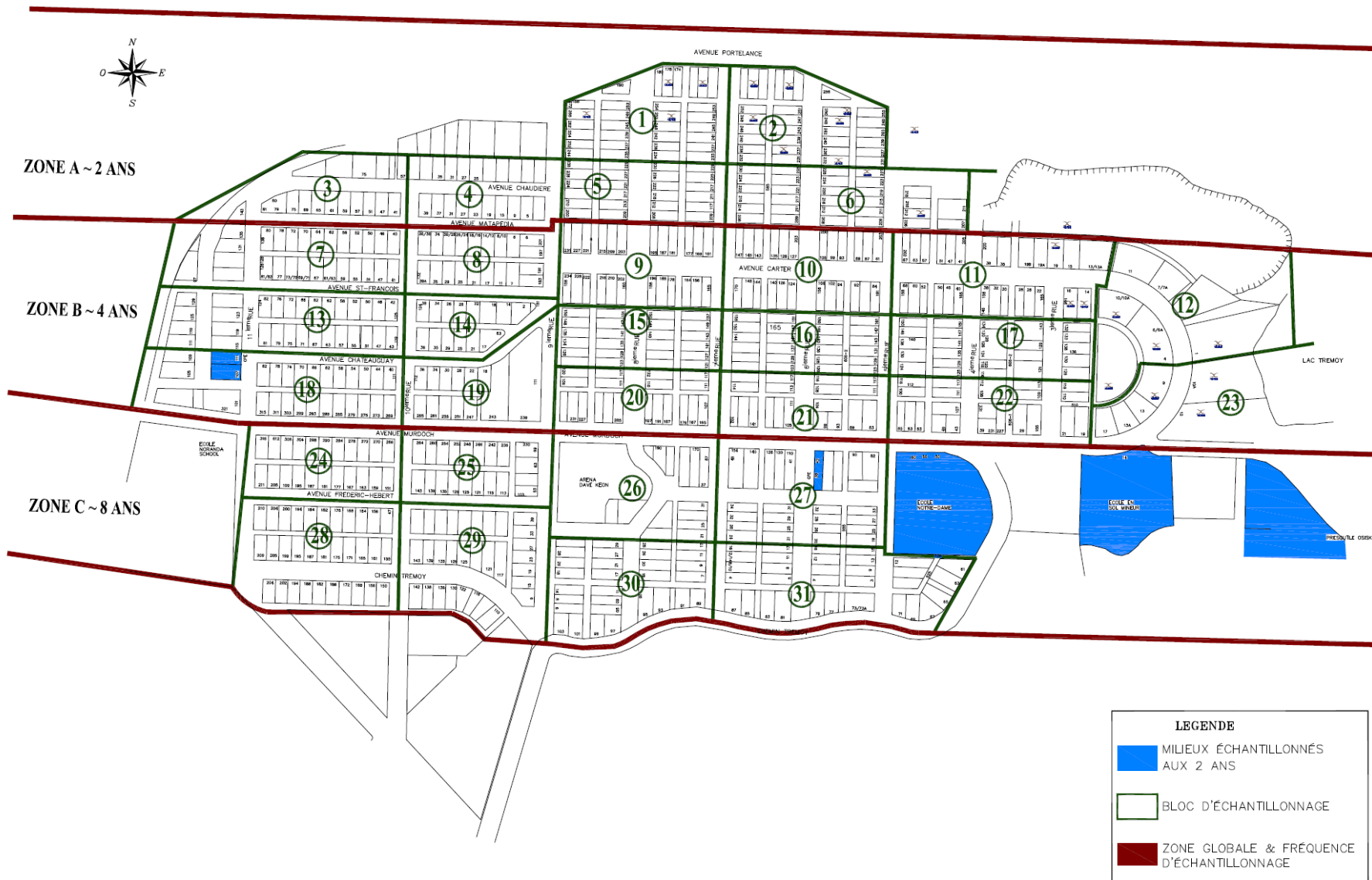
Période de questions

ANNEXE III
PRÉSENTATION CONJOINTE DSP – FONDERIE HORNE –
ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS

Résultats d'échantillonnage des sols du QND

Campagne été 2019

- **Suivi des concentrations de plomb en surface des sols du quartier depuis la fin des années 80.**
- **Ajout du suivi de l'arsenic au début des années 2000.**
- **Campagnes réalisées conjointement avec la Fonderie Horne et en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).**
 - Le MELCC réalise l'analyse des duplicatas (contrôle qualité).
- **Le protocole d'échantillonnage a été mis à jour en 2012.**
- **Division en 31 blocs répartis dans 3 zones.**



- **Zone A : échantillonnée aux 2 ans**
- **Zone B : échantillonnée aux 4 ans**
- **Zone C : échantillonnée aux 8 ans**
- **Zone A, B et C : les parcs, les écoles, les CPE et les garderies en milieu familial sont échantillonnés tous les 2 ans**

- 2012 : Mise à jour de la stratégie d'échantillonnage

	Zone		
2013	A + TP		
2014	Restauration		
2015	A + TP	B	
2016	Restauration		
2017	A + TP		
2018	Restauration		
2019	A + TP	B	C
2020	Restauration		

- 2020 : Révision de la stratégie d'échantillonnage

*TP : Terrains publics (parcs, écoles, CPE, garderies en milieu familial)

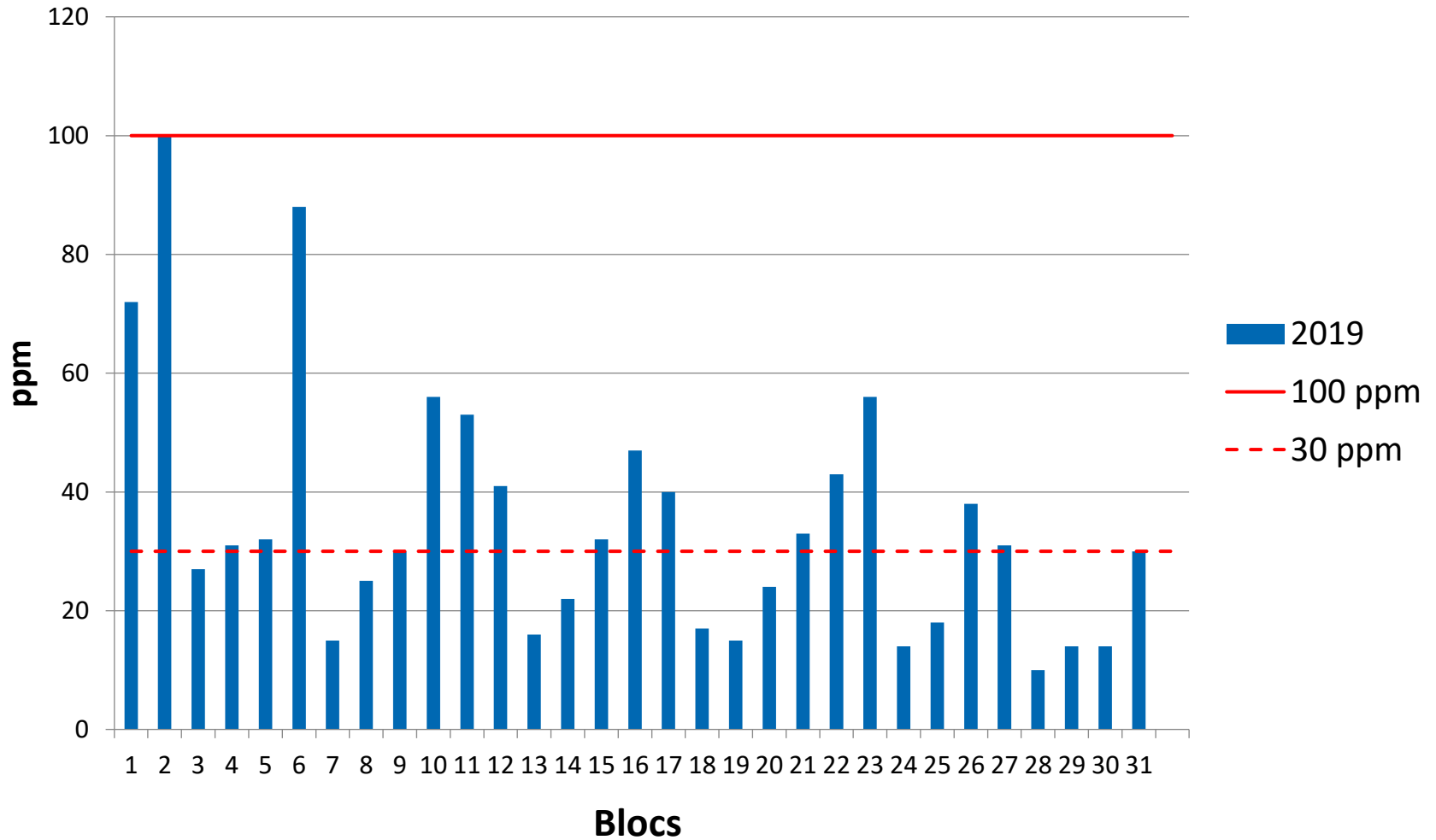
-
- **6 terrains échantillonnés par bloc.**
 - **12 prélèvements par terrain.**
 - **1 échantillon composite est ensuite formé pour l'ensemble du bloc.**
 - **Analyse des échantillons par ICP-MS faite au laboratoire de la Fonderie Horne.**
 - **Duplicatas envoyés au CEAEQ (laboratoire du MELCC) pour le contrôle qualité.**

- **Plomb : 500 parties par million (ppm)**
- **Arsenic : 100 parties par million (ppm)**
 - En juin 2019, la Direction de santé publique a recommandé à la Fonderie Horne que le seuil de 100 ppm utilisé depuis 2004 soit abaissé à 30 ppm.
 - Dans son plan d'action du 15 décembre 2019 soumis au comité interministériel, la Fonderie Horne a proposé une solution alternative, qui prévoit l'échantillonnage des sols sur une base volontaire pour les familles ayant des enfants de 6 ans et moins et pour laquelle le seuil de restauration utilisé serait de 30 ppm. (+TP*)

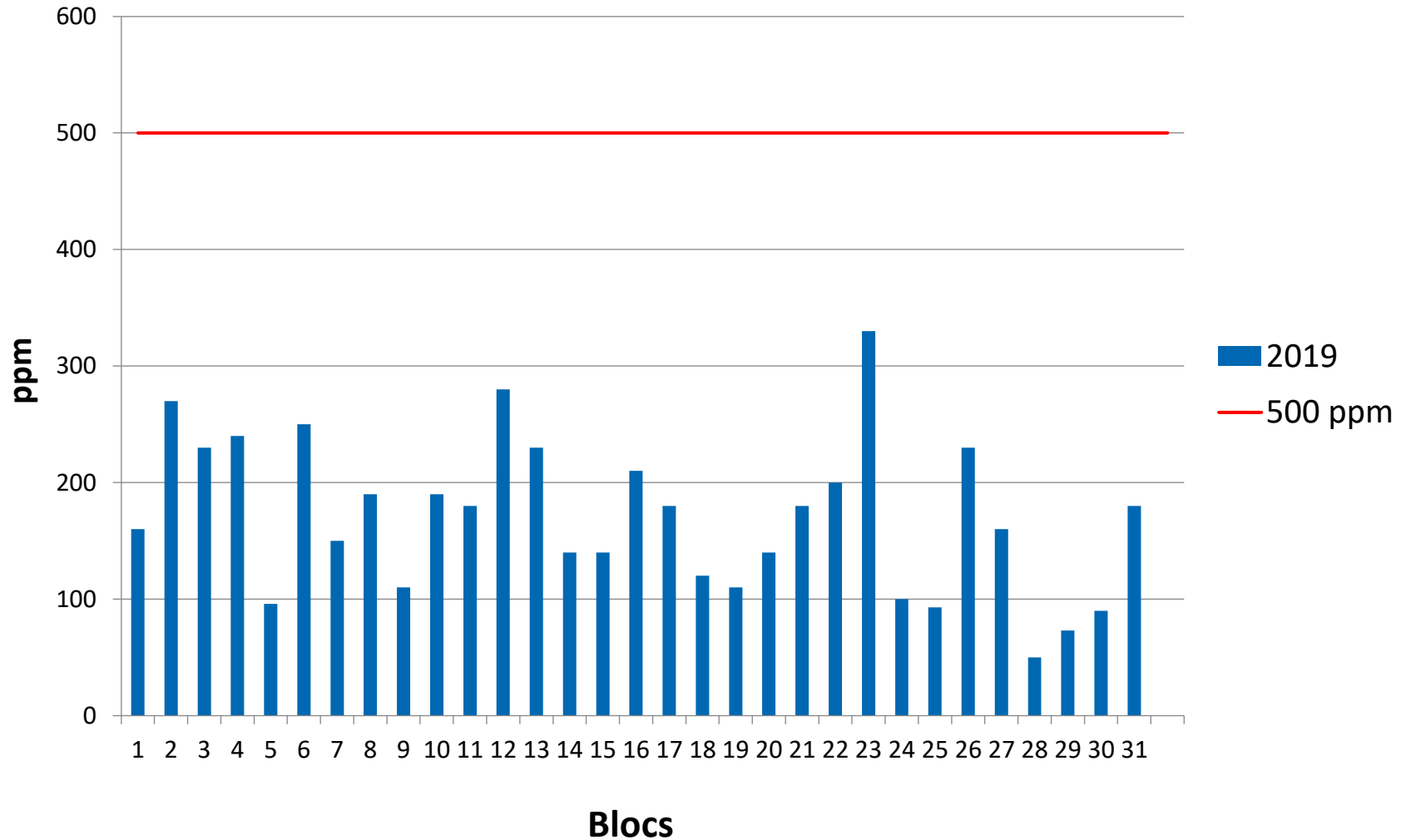
*TP : Terrains publics (parcs, écoles, CPE, garderies en milieu familial)

-
- **Si pour un des blocs il y a un dépassement du seuil pour le plomb et/ou l'arsenic :**
 - Échantillonnage terrain par terrain du bloc dans les mois suivant la réception des résultats (à l'exception de ceux appartenant à la Fonderie Horne).
 - Offre de restauration des terrains aux propriétaires concernés, aux frais de la Fonderie Horne.

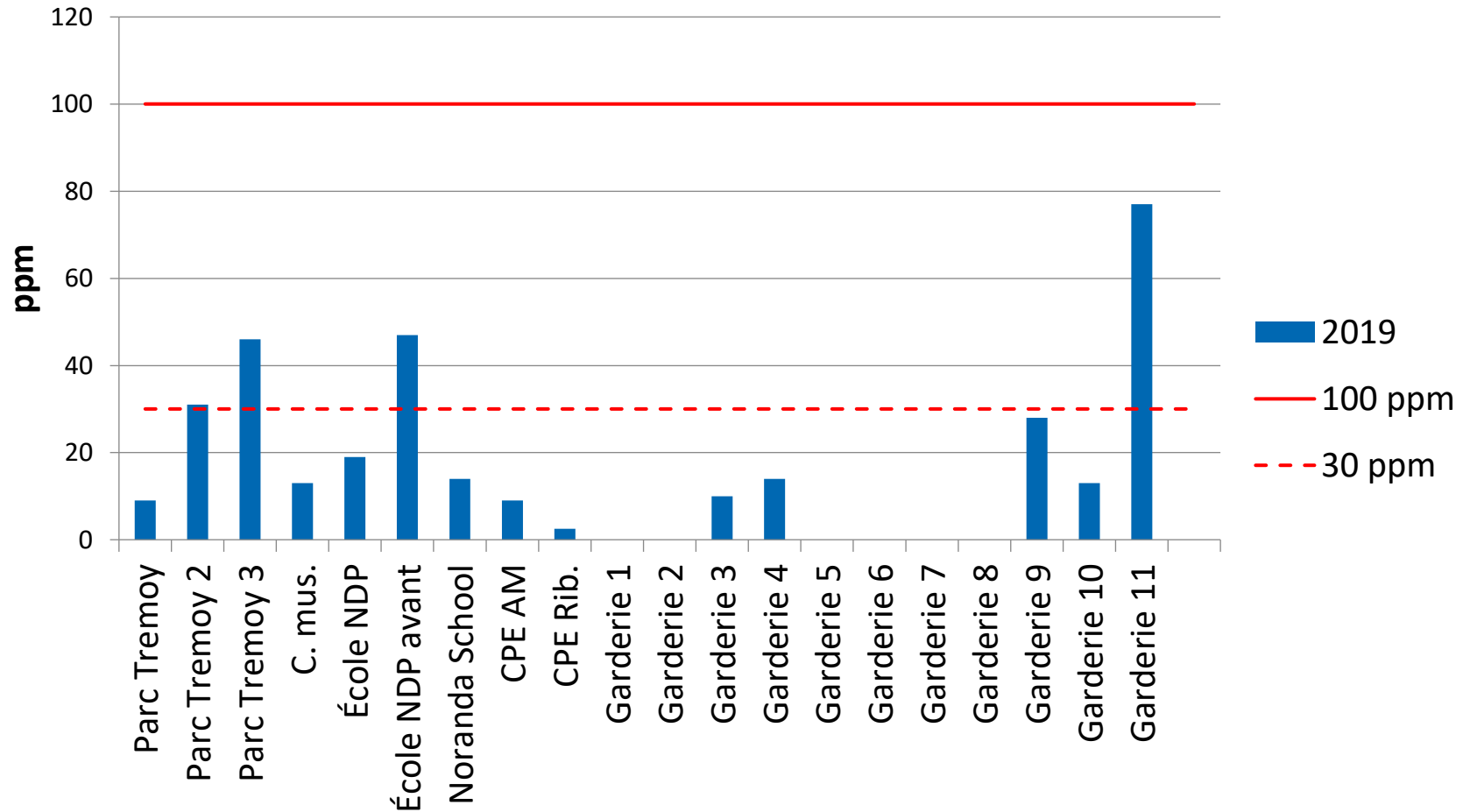
Concentrations moyennes en arsenic des blocs 1 à 31 du QND échantillonnés en 2019



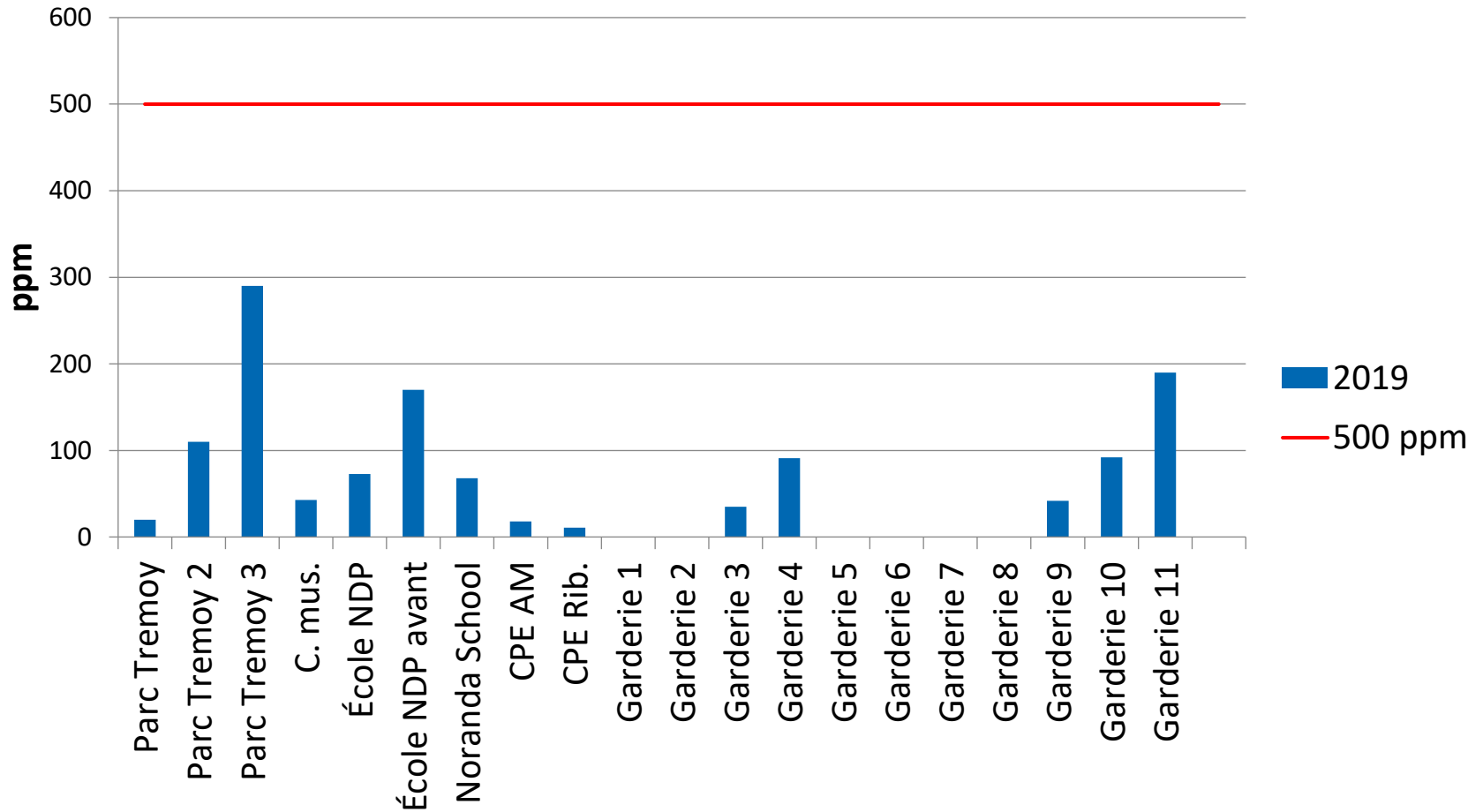
Concentrations moyennes en plomb des blocs 1 à 31 du QND échantillonnées en 2019



Concentrations moyennes en arsenic pour les terrains publics du QND échantillonnés en 2019



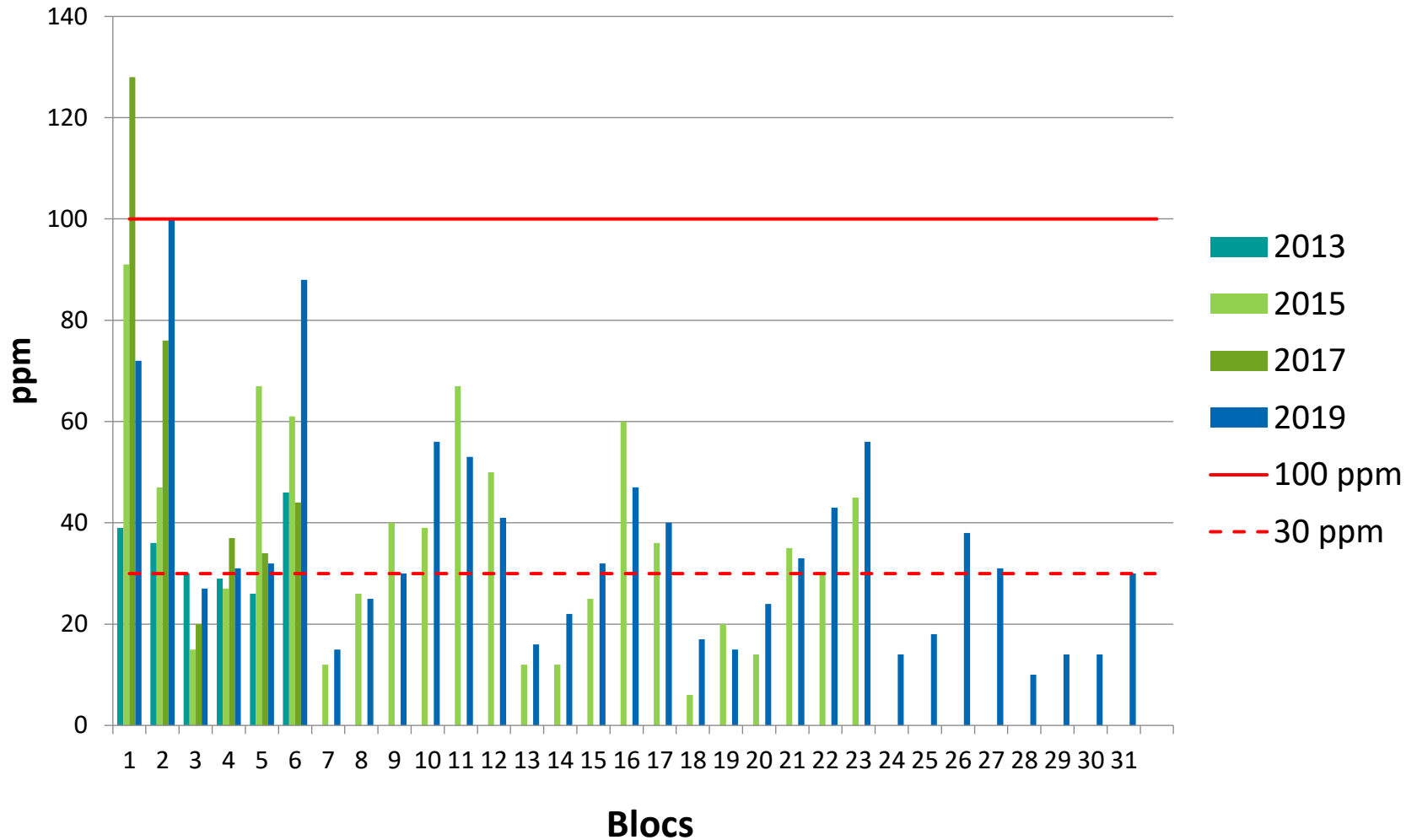
Concentrations moyennes en plomb pour les terrains publics du QND échantillonnés en 2019



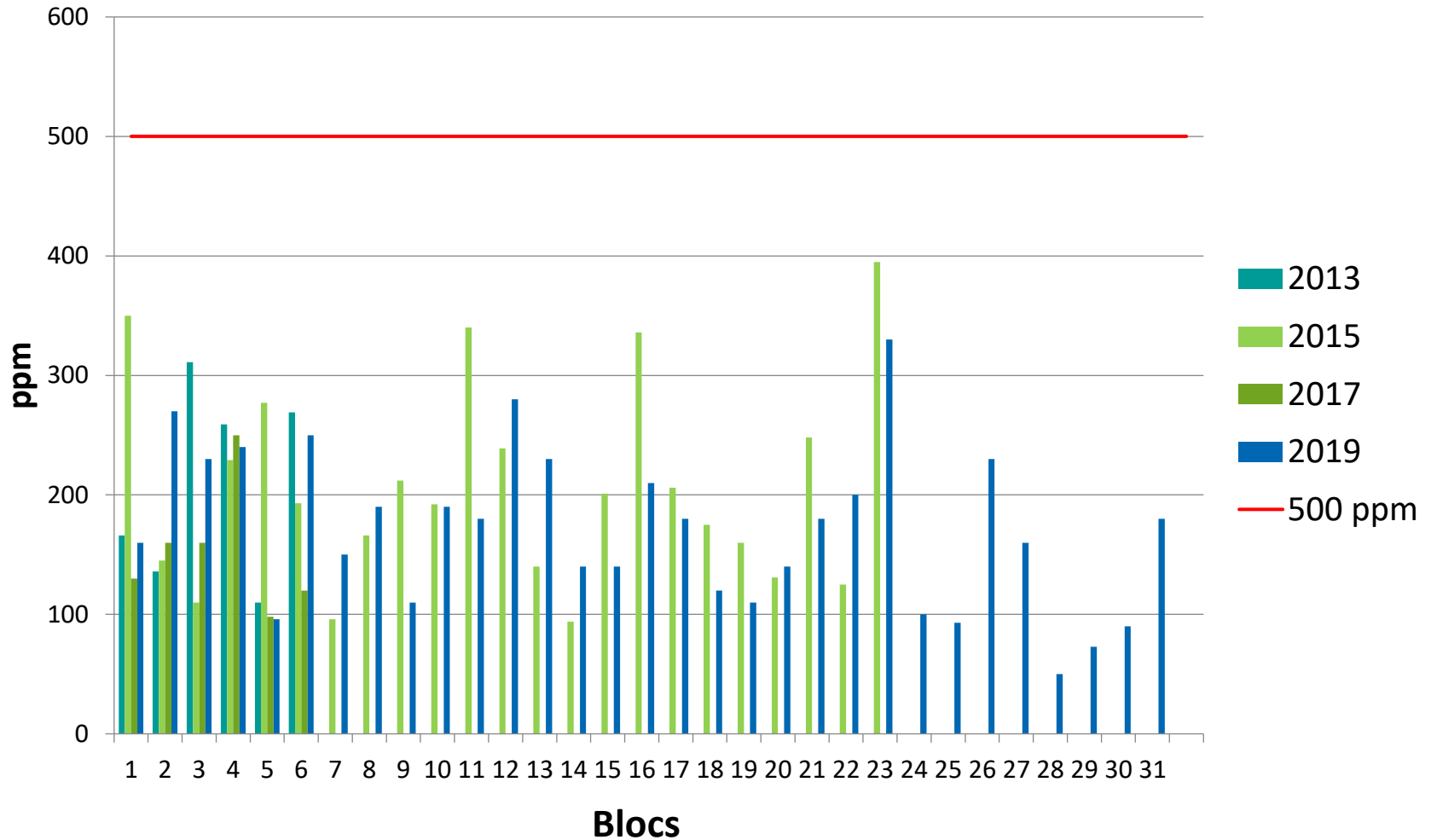
-
- **Diffusion des résultats de la campagne d'échantillonnage été 2019 aux citoyens du QND au printemps 2020.**
 - Il est prévu que le comité de liaison soit partie prenante dans l'élaboration de la stratégie de communication visant la diffusion des résultats.
 - **Échantillonnage de tous les terrains du bloc 2 à venir au printemps 2020.**
 - **Restauration de terrains.**
 - **Révision du protocole d'échantillonnage des sols en 2020-2021.**

A scenic view of a town at sunset. Two tall, dark smokestacks are visible, each emitting a plume of white smoke that rises into the sky. The town below is a mix of green trees and buildings, including a prominent church with a steeple. The entire scene is reflected in a calm body of water in the foreground. The sky is a warm, orange-pink color, and the water is a mirror image of the sky and the town.

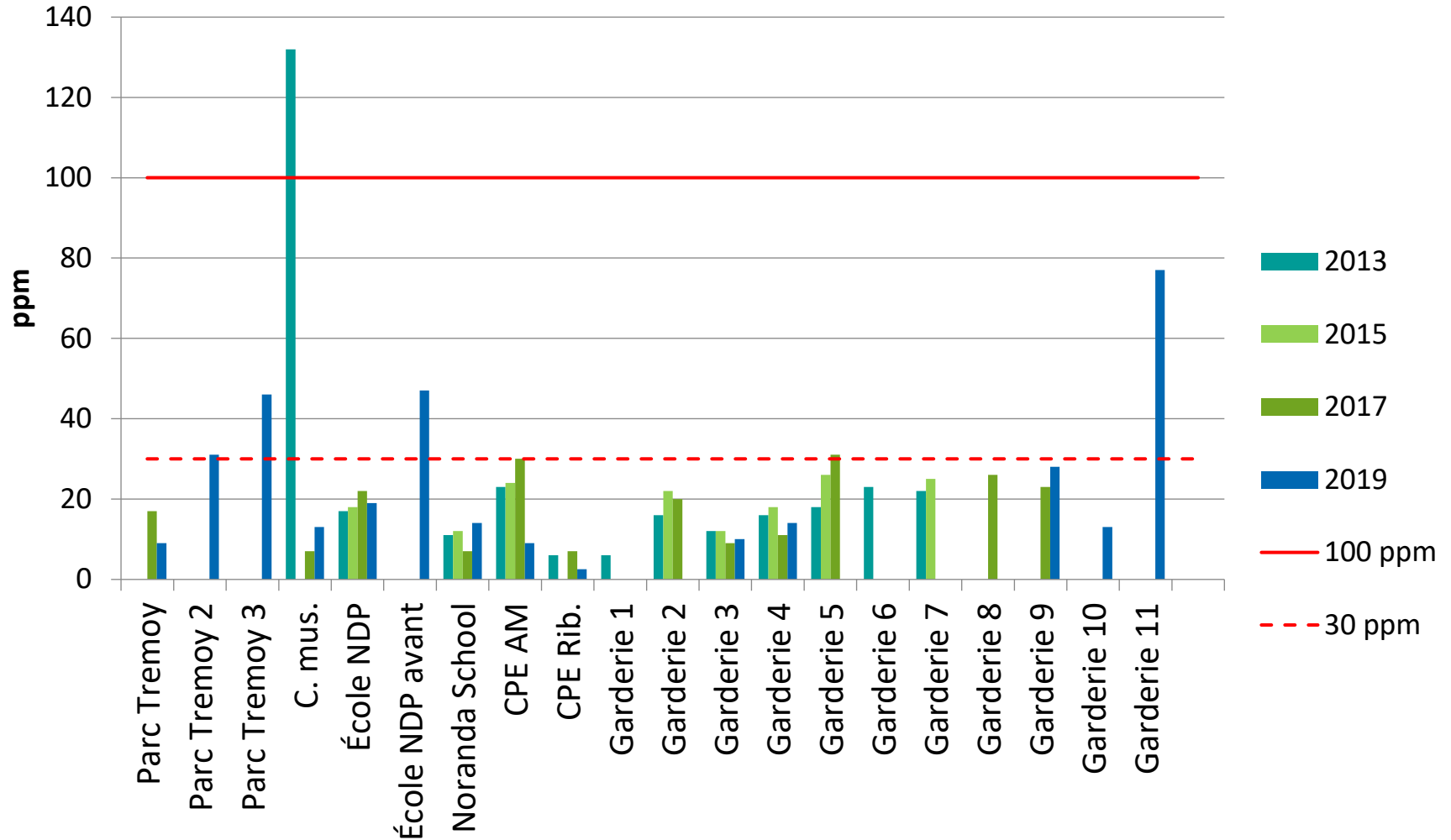
Période de questions



Concentrations moyennes en plomb dans les blocs 1 à 31 du QND



Concentrations moyennes en arsenic pour les terrains publics du QND



Concentrations moyennes en plomb pour les terrains publics du QND

